

Manifeste du Mouvement socialiste africain (1956)

Légende: En 1956, le Mouvement socialiste africain (MSA) publie un manifeste dans lequel il se propose de réaliser en Afrique noire française une démocratie politique, culturelle, économique et sociale, assurant à chaque individu une indépendance complète.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL: http://www.cvce.eu/obj/manifeste_du_mouvement_socialiste_africain_1956-fr-64508cb3-4661-44c0-ab31-3caf118e26da.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

MANIFESTE

Au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale, les populations d'Outre-Mer ont été conviées à participer à l'instauration d'un état social et politique nouveau, après avoir pris une large part dans l'oeuvre de libération commune.

Leurs élus socialistes, fraternellement unis à leurs camarades du Parti Socialiste SFIO ont travaillé avec efficacité à l'élaboration de l'actuelle Constitution de la République Française.

o o

Dix ans se sont écoulés depuis, marqués par des événements qui nous obligent à repenser l'ensemble des problèmes politiques, économiques et sociaux posés dans les pays d'Outre-Mer et spécialement en Afrique Noire.

L'actuel Gouvernement à direction socialiste n'a pas voulu attendre que l'Afrique Noire soit devenue le théâtre d'événements sanglants pour se préoccuper des mesures d'ordre politique indispensables au maintien dans l'amitié et la confiance mutuelles d'une communauté franco-africaine.

Dans cette voie, un événement décisif est constitué par la loi-cadre du 23 Juin 1956 qui a notamment pour objet avec l'élargissement des pouvoirs des Assemblées Territoriales élues au suffrage universel et au collège unique, de faire assurer par les populations d'Outre-Mer, la gestion de leurs intérêts propres au sein de Conseils de Gouvernement.

Conscients de toutes ces nécessités, des élus et des militants socialistes de l'Afrique Noire Française, ont pris l'initiative d'organiser à PARIS, en Septembre et Octobre 1956, des journées d'études, en vue de jeter les bases d'un Mouvement Socialiste Africain.

Pour mieux marquer la solidarité qui unit la grande famille socialiste démocratique, ils ont demandé à leurs camarades du Comité Directeur du Parti Socialiste SFIO de se joindre à eux pour l'examen des problèmes que pose la création de ce Mouvement.

Après un large échange de vues, il a été décidé qu'un Congrès Constitutif du Mouvement se tiendrait à CONAKRY les 11, 12 et 13 Janvier 1957.

o
o

L'accord entre les initiateurs du Mouvement s'est réalisé sur la création d'un Mouvement Socialiste Africain.

F Ce Mouvement se propose de réaliser en Afrique Noire Française une démocratie politique, culturelle, économique et sociale, assurant à chaque individu une indépendance complète et le plein épanouissement de sa personnalité, conduisant à une véritable indépendance des peuples.

Il s'attachera en premier lieu à définir et à créer avec la France métropolitaine une libre association entre celle-ci et les territoires d'outre-mer. Dès maintenant, le Gouvernement de ces territoires doit être effectivement assuré par des représentants démocratiquement élus.

Ainsi, les populations d'Afrique Noire Française seront amenées à se gouverner elles-mêmes et à gérer démocratiquement leurs propres affaires. **G**

Le M.S.A. luttera pour :

1° - Une démocratie politique assurant :

- la libération de la personne humaine de toutes les servitudes qui l'oppriment, sans considération d'origine, de sexe, de statut, de race ou de religion ;
- le libre exercice des droits de l'homme et du citoyen ainsi que le plein épanouissement de ses facultés naturelles ;
- l'abolition des sujétions politiques, économiques sociales et autres, fondées sur l'existence prétendue de nations ou de races supérieures et inférieures, de citoyens majeurs et de citoyens mineurs et par voie de conséquence, toutes formes de ségrégation ou de discrimination raciale ;
- la démocratie politique impliquant l'existence de plusieurs partis et le droit à l'opposition, le Mouvement Socialiste africain se prononce contre la constitution d'un parti unique quelqu'il soit.

2° - une démocratie culturelle :

- établissement de l'instruction primaire obligatoire gratuite pour les deux sexes ;
- établissement de l'enseignement post-scolaire, de l'enseignement technique agricole et de la formation professionnelle ;
- développement de l'enseignement secondaire et supérieur.

3° - une démocratie économique et sociales :

- organisation de l'évolution économique et rationnelle des pays d'outre-mer et de l'Afrique Noire en particulier ;
- mise en oeuvre des moyens garantissant la prééminence des intérêts des autochtones ;
- établissement d'un plan d'orientation de la production agricole et d'implantation d'industries de transformation ;
- réalisation de l'assistance sociale et médicale et de la sécurité économique pour l'ensemble des populations sans discrimination ;
- garantie du droit du travail, de la liberté syndicale, de la défense des travailleurs.

En outre, le Mouvement Socialiste Afficain affirme son accord avec la déclaration de l'Internationale Socialiste fixant les buts et les tâches du Socialisme démocratique.
